

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

STUDIO INCEPTIA

Micro-Entreprise – Graphisme & Éditorial

Adresse du Siège Social : 23 rue du Babillon – 69670 Vaugneray

Téléphone : 06 80 95 37 12

Email : studio.inceptia@gmail.com

Site Web : studio.inceptia.fr

SIRET : 79313007100020

SIREN : 793 130 071

studio-inceptia.fr

Version 2.0 — mise en vigueur le 8 avril 2026

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des relations contractuelles entre Studio Inceptia (ci-après « le Prestataire ») et tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client ») souhaitant bénéficier des services proposés.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client.

ARTICLE 2 – SERVICES PROPOSÉS

Le Prestataire propose les services suivants :

- Création d'identités visuelles et direction artistique
- Graphisme : logos, chartes graphiques, supports print et digitaux, packaging
- Community Management (gestion de réseaux sociaux)
- Campagnes digitales Meta Ads (publicité Facebook et Instagram)
- Coaching et formation Instagram

ARTICLE 3 – DEVIS ET COMMANDE

- 3.1. Tout devis établi par le Prestataire est valable 30 jours à compter de sa date d'émission.
- 3.2. Le devis devient contractuel dès acceptation écrite du Client (signature manuscrite, électronique ou validation par email avec la mention « Bon pour accord »).
- 3.3. L'acceptation du devis vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.
- 3.4. Aucune prestation ne sera engagée sans validation préalable du devis et versement de l'acompte.

ARTICLE 4 — ACOMPTE ET NON-REMBOURSEMENT

4.1. Acompte obligatoire

Pour toute prestation ponctuelle (graphisme, identité visuelle, packaging, supports de communication), un acompte de 50 % du montant total HT est exigible à la commande, avant tout démarrage des travaux.

Le solde de 50 % est dû avant la livraison des fichiers finaux.

4.2. Non-remboursement de l'acompte

L'acompte versé est définitivement acquis au Prestataire et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement, quelle qu'en soit la raison, notamment :

- Changement d'avis du Client sur la prestation commandée
- Abandon du projet en cours de réalisation
- Décision du Client de ne plus utiliser les livrables
- Contexte économique, personnel ou stratégique du Client ayant évolué

Exemple concret : si un client valide un devis pour une brochure puis décide finalement qu'il n'en a plus besoin, le temps réservé et le travail engagé ne peuvent être récupérés. L'acompte reste acquis au Prestataire à titre de compensation.

En cas d'annulation en cours de projet, les sommes déjà réglées restent acquises au Prestataire au titre des travaux réalisés. Si le travail effectué dépasse le montant de l'acompte, une facturation complémentaire au prorata pourra être émise.

ARTICLE 5 — COMMUNITY MANAGEMENT — DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

5.1. Durée d'engagement minimum et frais de setup

Les prestations de Community Management sont souscrites sous forme d'abonnement mensuel avec un engagement ferme de 8 MOIS MINIMUM. Les frais de setup (audit, paramétrage, stratégie éditoriale) sont non remboursables.

5.2. Résiliation anticipée

Toute résiliation avant le terme des 8 mois entraîne la facturation de l'intégralité des mois restants.

5.3. Renouvellement

À l'issue des 8 mois, le contrat se renouvelle tacitement par périodes d'un mois, sauf dénonciation avec préavis de 30 jours par LRAR ou email recommandé.

5.4. Validation des contenus

Mode avec validation préalable : le Client dispose de 48h ouvrées pour valider ou demander des modifications. Passé ce délai, les contenus sont réputés validés et publiés.

Mode gestion autonome : le Prestataire publie directement selon la ligne éditoriale définie. Le mode est précisé dans le devis.

5.5. Accès aux comptes

Le Client s'engage à fournir les accès nécessaires dans un délai de 7 jours ouvrés suivant la signature du devis. Tout retard ne remet pas en cause l'engagement de 8 mois.

ARTICLE 6 — CAMPAGNES META ADS — DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

6.1. Durée d'engagement minimum

Les prestations de gestion Meta Ads sont souscrites avec un engagement ferme de 6 MOIS MINIMUM. Les frais de setup sont non remboursables.

6.2. Budget publicitaire

Le tarif mensuel de gestion ne comprend PAS le budget publicitaire Meta, directement facturé par Meta au Client. Le Prestataire n'a aucune responsabilité sur ce budget.

6.3. Obligation de moyens

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires. Les performances dépendent de nombreux facteurs extérieurs (offre, marché, budget, concurrence) sur lesquels le Prestataire n'a pas de contrôle direct. Il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultats.

6.4. Résiliation anticipée

Toute résiliation avant le terme des 6 mois entraîne la facturation de l'intégralité des mois restants.

ARTICLE 7 — GRAPHISME — DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

7.1. Processus de création

Toute prestation graphique débute par un brief stratégique permettant de définir les objectifs, le positionnement, les contraintes techniques et les délais.

Le nombre de propositions initiales et de modifications incluses est précisé dans le devis. Sauf mention contraire : 2 à 3 pistes créatives initiales, 2 séries de modifications sur la piste retenue.

7.2. Délais de validation

Le Client dispose de 5 jours ouvrés pour valider ou demander des modifications sur chaque proposition. Passé ce délai, la proposition est réputée validée. L'absence de retour ne justifie pas un retard de livraison et n'exonère pas le Client du paiement.

7.3. Modifications supplémentaires

Toute modification au-delà du nombre inclus dans le devis, ou tout changement substantiel de direction créative, est facturée au tarif horaire de 80 € HT.

Une fois le projet validé et les fichiers finaux livrés, toute modification ultérieure est facturée comme une nouvelle prestation.

7.4. Livraison et conservation

Les fichiers sont transmis par voie électronique. Le Prestataire conserve les fichiers sources pendant 6 mois après livraison finale.

7.5. Droits d'auteur et propriété intellectuelle

Le Client acquiert les droits d'exploitation des créations uniquement après paiement intégral du prix convenu.

Le Prestataire conserve ses droits moraux sur les créations et se réserve le droit de les présenter dans son portfolio et ses supports de communication, sauf demande contraire expresse du Client.

Le Client s'interdit de modifier, adapter ou transformer les créations livrées sans accord préalable écrit du Prestataire, sous peine de violation des droits d'auteur.

7.6. Éléments fournis par le Client

Le Client garantit être titulaire des droits sur tous les éléments transmis (textes, images, logos, photographies) et garantit le Prestataire contre tout recours de tiers à ce titre.

ARTICLE 8 — UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET ÉVALUATION DES CRÉATIONS

8.1. Outils d'intelligence artificielle

Le Prestataire peut être amené à utiliser des outils d'intelligence artificielle (IA) comme aide à la recherche (exemple : bien comprendre le métier et les enjeux du client) ou à la production de certains éléments visuels de référence (mockups, photos avec une direction artistique distincte). Dans tous les cas, la direction artistique, les choix créatifs finaux et la conception graphique restent le fruit du travail et du jugement du Prestataire.

Tout recours à des éléments générés par IA dans les livrables finaux sera mentionné explicitement au Client.

8.2. Évaluation des créations par des outils d'IA

Le Client s'engage à ne pas soumettre les créations livrées par le Prestataire à des outils d'intelligence artificielle à des fins d'évaluation, de notation, de comparaison ou de jugement esthétique, sans accord préalable du Prestataire.

Le design graphique est une discipline stratégique et créative qui s'apprécie dans son contexte : positionnement de la marque, cible, cohérence d'ensemble, usage prévu des

supports. Les outils d'IA actuels n'ont pas accès à ces données contextuelles et ne sont pas en mesure d'évaluer objectivement la pertinence stratégique d'une création. Leur usage à cette fin produit des résultats non représentatifs susceptibles d'induire le Client en erreur.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable d'un jugement émis par un outil d'IA sur ses créations, ni d'une décision prise par le Client sur la base d'une telle évaluation.

En cas de désaccord sur la qualité d'une création, le Client est invité à en faire part directement au Prestataire, qui s'engage à apporter les modifications nécessaires dans le cadre des révisions incluses au devis.

ARTICLE 9 — TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

9.1. Tarifs

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande, exprimés en euros HT.

Le Prestataire est assujetti à la TVA depuis le 1er janvier 2026. La TVA applicable est de 20 % et est mentionnée sur chaque devis et facture.

9.2. Moyens de paiement

Les paiements s'effectuent par virement bancaire.

9.3. Retard de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à 3 fois le taux d'intérêt légal sont automatiquement appliquées, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

En cas de non-paiement à l'échéance, le Prestataire se réserve le droit de suspendre toute prestation en cours. Les créations non payées restent la propriété du Prestataire. Leur utilisation par le Client constitue une contrefaçon au sens du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 10 — DÉLAIS DE RÉALISATION

Les délais mentionnés dans le devis sont indicatifs et courent à compter de la réception de l'acompte et de l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation.

Un retard de livraison ne peut donner lieu à une annulation de commande ni à des dommages et intérêts, sauf retard supérieur à 30 jours non justifié.

Les délais peuvent être prolongés en cas de force majeure ou de retard dans la fourniture des éléments par le Client.

ARTICLE 11 — OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Fournir tous les éléments nécessaires à la réalisation dans les délais convenus
- Répondre aux sollicitations du Prestataire dans les délais indiqués
- Valider les livrables dans les délais impartis
- Garantir qu'il détient tous les droits sur les éléments fournis
- Effectuer les paiements aux échéances convenues
- Ne pas soumettre les créations à des outils d'IA à des fins d'évaluation sans accord préalable (cf. Article 8)

ARTICLE 12 — CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à garder confidentielles toutes les informations communiquées par le Client dans le cadre de l'exécution des prestations.

Réciproquement, le Client s'engage à ne pas divulguer les méthodes de travail et le savoir-faire du Prestataire.

ARTICLE 13 — FORCE MAJEURE

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée si l'inexécution ou le retard résulte d'un cas de force majeure : catastrophes naturelles, pannes informatiques majeures, grèves, crises sanitaires ou tout événement imprévisible et insurmontable échappant au contrôle du Prestataire.

ARTICLE 14 — RÉSILIATION

14.1. Pour les prestations de Community Management et Meta Ads, voir articles 5 et 6 concernant les engagements de durée et conditions de résiliation.

14.2. Pour les prestations graphiques : en cas d'annulation en cours de projet, les sommes déjà versées restent acquises au Prestataire. Si le travail réalisé excède l'acompte, une facturation complémentaire sera émise.

14.3. En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, le contrat pourra être résilié de plein droit 15 jours après mise en demeure restée infructueuse.

ARTICLE 15 — DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la signature du devis pour exercer son droit de rétractation.

Toutefois, si le Client demande expressément de commencer la prestation avant l'expiration de ce délai, il reconnaît perdre son droit de rétractation dès le début de l'exécution.

Ce droit de rétractation ne s'applique pas aux clients professionnels.

ARTICLE 16 — DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données personnelles le concernant, en contactant le Prestataire à studio.inceptia@gmail.com.

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'exécution des prestations et ne sont jamais communiquées à des tiers sans accord du Client.

ARTICLE 17 — MÉDIATION ET LITIGES

17.1. En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

17.2. Conformément à l'article L.616-1 du Code de la consommation, le Client consommateur peut recourir à un médiateur de la consommation. Le Prestataire adhère au service de médiation : Médiateur de la consommation compétent pour les micro-entreprises.

17.3. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège social du Prestataire (Tribunal judiciaire de Lyon).

ARTICLE 18 — ACCEPTATION DES CGV

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente.